

Motion présentée le 01/07/2014 par les enseignants élus

Le Rectorat envisage de supprimer des postes de professeurs documentalistes dans l'Académie de Besançon et d'en redéployer certains. 4 postes de professeurs documentalistes sont ainsi menacés dans l'immédiat. Les petits établissements seront les premiers affectés. Les collèges en éducation prioritaire ne sont pas touchés pour l'instant, mais quelle assurance avons-nous que le collège Anatole-France reste REP après sa reconstruction programmée ?

Dans le Doubs, 7 établissements vont perdre un demi-poste de professeur documentaliste. Ceci implique que les professeurs documentalistes ne seront présents dans l'établissement que 2 jours par semaine. Dans ces conditions, les différentes missions des professeurs documentalistes seront compromises au détriment des élèves.

Le CDI, grâce à toutes les actions menées par le professeur documentaliste est un lieu développant la recherche et la maîtrise de l'information, la lecture, la découverte, les projets pluridisciplinaires, l'ouverture culturelle indispensable à la scolarité.

Avec un professeur documentaliste à mi-temps, le Rectorat compromet ce travail en ne permettant plus d'assurer un véritable encadrement éducatif et pédagogique des élèves au sein des établissements. Les missions des professeurs documentalistes seront réduites à leur plus simple expression : une gestion administrative et comptable des élèves et de leurs besoins.

Si aucune création de poste ne peut être envisagée dans les établissements sans que cela se fasse au détriment des autres, nous demandons au Rectorat de revenir sur les cartes cibles et de maintenir les postes en l'état.